

DOUBLE APPARTENANCE DAMES

LA DAD, C'EST QUOI ?

La DAD permet à une joueuse affiliée dans un club de jouer en compétition dames pour un autre club.

Elle conserve sa licence administrative 1xxxxx dans son club d'origine. Après validation, une licence sportive 4xxxxx est créée dans le club dames.

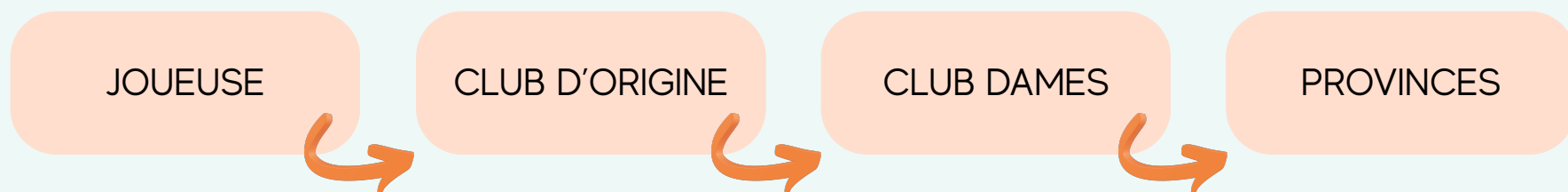
LES CONDITIONS

- Choisir un club dames différent du club d'origine.
- Introduire la demande avant la date limite provinciale.
- Une seule demande par joueuse et par saison.
- Les provinces concernées doivent participer au dispositif.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE

- Se connecter à son espace personnel avec sa licence 1xxxxx.
- Ouvrir la page de demande DAD.
- Choisir le club dames proposé.
- Ajouter sa signature électronique.
- Introduire la demande et suivre son statut en ligne.

LE CIRCUIT DE VALIDATION



À RETENIR

La licence 4xxxxx sert uniquement pour la compétition dames. Toutes les informations administratives restent gérées depuis la licence d'origine 1xxxxx.

Une question ? Contactez votre club, votre province ou l'AFTT.